

COMMUNE DE MISON
Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 13 Septembre 2018 à 18 heures 30
Mairie de MISON

Secrétaire de la séance : ESTEVES Sylvie

Présents : Robert GAY, CONSTANS Didier, Mireille FOUCHER, Martine BENSO, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Rachel CORDELLE, Daniel ROBERT, ESTEVES Sylvie, Julien GIRAUD arrivé à 18h40.

Absents excusés : Jean Louis RE, Bruno MALGAT,

Absents représentés : Rachel CORDELLE par Robert GAY, Thomas DOUSSOULIN par Daniel ROBERT

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 Juillet 2018
- Attribution et autorisation de signature du marché pour la sécurisation des remparts et la valorisation du château de Mison.
- Annulation des délibérations n°2012-02 et 2012-025 relative au projet d'acquisition du terrain Total
- Convention de servitudes entre Enedis et la commune de Mison pour le passage de lignes électriques souterraines
- Adhésion à la certification PEFC pour la forêt communale de Mison
- Décision budgétaire modificative
- Questions et informations diverses

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Demande de subvention pour la réalisation des essais de pompage du puits des Armands dans le cadre du dossier de la mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau potable de la commune.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

Etat Civil :

Naissances

Mathis MORAND, né le 31 juillet 2018, à Gap (05), fils de Charly et de Annaëlle BEAU, cadovi.

Mariages

Thomas DOMINIQUE et Stéphanie GIRAUD, le 14 juillet 2018

Guillaume BAFFRAY et Yanne BEILLARD, le 28 juillet 2018

Décès

Raphaël ABAD Y FAYOS, décédé le 20 juillet 2018, à Mison (04)

Arrêtés :

2018-63 : Non opposition DP n°004 123 18 C003 installation d'une clôture et d'un portail

2018-64 : Déménagement 2 et 3 juillet aux Armands

2018-65 : Réglementation du stationnement sur la Place du Village à Mison Village

2018-66 : Réglementation du stationnement sur les parkings du Stade et de l'Ecole

2018-67 : Mise en place d'un Echafaudage à la Silve

2018-68 : Règlementation de la circulation – Travaux VC 5 au lieu-dit les Ateliers
2018-69 : Délégation temporaire dans les fonctions d’officier de l’état civil par un conseiller municipal pour la célébration d’un mariage
2018-70 : Avancement d’échelon à durée unique d’un adjoint technique
2018-71 : Avancement d’échelon à durée unique d’un adjoint technique principal
2018-72 : Avancement d’échelon à durée unique d’un adjoint technique principal
2018-73 : Avancement d’échelon à durée unique d’un attaché
2018-74 : Avancement d’échelon à durée unique d’un agent de maîtrise
2018-75 : Accord PC 004123 18 C0004 Changement destination d’un atelier en logement.
2018-76 : Règlementation de la circulation sur la VC 18 Chemin de Jouffaly
2018-77 : Autorisation d’occupation du domaine public
2018-78 : Accord DR 004123 18 C011 – Construction d’un mur de clôture
2018-79 : Autorisation d’occupation du domaine public
2018-80 : Arrêté de mise en congé de maladie ordinaire d’un agent
2018-81 : Arrêté de prolongation de congé maladie ordinaire d’un agent
2018-82 : Prolongation Mise en place d’un échafaudage au hameau de la Silve
2018-83 : Arrêté de mise en congé de maladie ordinaire d’un agent
2018-84 : Règlementation de la circulation sur la RD 4075 en traversée des Armands
2018-85 : Arrêté de prolongation de congé maladie ordinaire d’un agent

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10/07/2018 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

Affaires qui seront soumises à délibération:

Arrivé de M.GIRAUD Julien

Attribution et autorisation de signature du marché de sécurisation des remparts et de valorisation du Château de Mison

Le Maire informe l’assemblée que les travaux pour la sécurisation, l’accessibilité au public et la mise en valeur des remparts du château de Mison ont fait l’objet d’une consultation en procédure adaptée dématérialisée en application de l’article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Une publicité a été faite, le 10 juillet 2018 sur « www.marchés-info.fr » par dématérialisation et une le 13 juillet 2018 sur le journal Haute Provence Info (n° 28).

Le Maire précise qu’il y a eu 13 retraits, pour une lettre d’excuse et une réponse électronique le 03/08/18 à 10h42.

L’offre provenant de la société Eiffage Méditerranée a été jugée conforme et a été confié à notre maître d’œuvre la société Eco pour analyse.

Le Maire précise que le rapport d’analyse joint à la présente délibération conclu à la recevabilité technique et administrative de l’offre de la société Eiffage Méditerranée pour un montant de 153 420.00 € HT.

Le Maire propose de suivre l’avis du rapport d’analyse et d’attribuer le marché à l’entreprise Eiffage Méditerranée pour un montant de 153 420.00 €, de lui donner pouvoir pour attribuer le marché à l’entreprise, de l’autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier, de l’autoriser à liquider et mandater les dépenses correspondantes inscrites au BP 2018.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

Une réunion de mise au point et de lancement est prévue le 17/09/18 en mairie de Mison

Annulation des délibérations n°2012-02 et 2012-025 relative au projet d'acquisition du terrain Total

Par délibérations, n° 2012-02 et 2012-025 la commune de Mison avait approuvé le projet d'acquisition des terrains appartenant à l'entreprise Total cadastrées AL3, 4, 141, 169, 204 et 205 et AZ 167 d'une superficie totale de 24 632 m² pour un montant total de 210 000 €.

Ces terrains présentent une pollution résiduelle induisant des servitudes importantes, la commune a fait réaliser deux études, par le cabinet Kalliès, pour un montant de 13 500 € HT, afin de connaître l'ampleur de la pollution et les possibilités de réduire les prescriptions liées à une urbanisation.

Les contraintes techniques et financières nécessaires à l'urbanisation du site, ne permettent pas de mener le projet initial de la commune à terme sur cette emprise. De fait, il est nécessaire d'annuler les délibérations de 2012 pour acter l'abandon du projet initial.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

Convention de servitudes entre ENEDIS et la commune pour le passage de lignes électriques sous terrains

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique ENEDIS doit enfouir des lignes électriques.

Deux parcelles de la commune sont touchées à savoir la AZ 184 et la AZ 185. La longueur totale enfouie est de 3 mètres suivant le plan joint. La convention définit les devoirs et obligations de chacune des parties. Par ailleurs la commune percevra unique et forfaitaire de 20 euros au titre de l'intangibilité des ouvrages.

Le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer cette convention et les actes notariés afférents à cette convention.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

Adhésion à la certification PEFC pour notre forêt communale

Le Maire informe l'assemblée que la certification forestière PEFC (Programme de reconnaissance des *certifications* forestières) est une certification forestière privée qui promeut la gestion durable des forêts.

PEFC est le premier système de certification forestière en termes de surfaces forestières certifiées et la première source de bois certifié au monde.

Cette certification garantit, par une série d'engagements du propriétaire et du gestionnaire forestier, une gestion durable des forêts.

Il faut savoir que l'ensemble des maillons de la filière forêt-bois s'engagent dans ce processus afin de gérer durablement les forêts et valoriser leurs produits. La certification permet aux consommateurs d'identifier favorablement les produits bois issus des forêts certifiées.

Pour la commune, ce processus permet de mieux vendre les bois.

Pour certifier PEFC notre forêt communale pour 5 ans, il faut que la commune :

- S'engage à respecter et faire respecter à toute personne intervenant dans notre forêt les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR ST 1003-1 :2016),
- Accepte les visites de contrôle en forêt par PEFC Provence Alpes Côte d'Azur et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents que la commune conserve pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable en vigueur,

- Mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC Provence Alpes Côte d'Azur en cas de pratique forestières non conformes, sous peine d'exclusion
- Accepte que la participation de la commune soit rendue publique
- Respecte les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'utilisation de celui-ci,
- Accepte le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles la commune s'engage pourront être modifiés
- S'acquiesce de la contribution financière auprès du PEFC Provence Alpes Côte d'Azur soit 75.06 €,
- Me Désigne intervenant en qualité de Maire pour accomplir les formalités nécessaires à cet engagement et signer les différents formulaires d'engagement.

Il est décidé à l'unanimité d'ajourner cette délibération et de demander à l'ONF et/ou aux communes forestières de venir faire une présentation ou de fournir un cahier des charges précis relatifs à l'engagement de la commune

Vote :

Contre : Abstention : Pour :

Décision Modificative Budgétaire

Le Maire informe l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 du Budget Général, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-25 400.00	
60611	Eau et assainissement	1 400.00	
60621	Combustibles	1 000.00	
60633	Fournitures de voirie	-1 000.00	
615231	Entretien, réparations voiries	13 000.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	11 000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2135 - 207	Installations générales, agencements	-2 000.00	
2151 - 125	Réseaux de voirie	21 000.00	
2158 - 118	Autres installat°, matériel et outillage	-2 000.00	
2182 - 195	Matériel de transport	-6 000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		11 000.00
TOTAL :		11 000.00	11 000.00
TOTAL :		11 000.00	11 000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

Demande de subvention pour la réalisation des essais de pompage du puits des Armands

Dans le cadre du dossier de mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau potable de la commune et suite au rapport de l'hydrogéologue expert, la commune doit réaliser des essais de pompage du puits des Armands.

Pour mémoire, la réalisation d'essais de pompage longue durée est demandée pour connaître d'une part les capacités hydrodynamiques de l'aquifère et d'autre part la ressource utilisable réelle pour alimenter la commune (débit critique et débit d'exploitation).

Dans le cadre de ces essais, il a été demandé de mettre en place plusieurs piézomètres, espacés autant en amont qu'en aval du talweg ainsi que sur ses deux flancs (Est et Ouest) afin de mieux délimiter la zone d'appel du puits. Suivant ces résultats les Périmètres de Protection Rapprochée (1 et 2), pourrait être réajustés.

Le montant global de ces investigations, n'est à ce jour pas totalement arrêté, il manque encore un devis de la société Luro Forage pour la réalisation d'un Air Lift (injection air comprimée pour nettoyage).

Les éléments en notre possession nous permettent pour l'instant de lister les prestations suivantes :

1 La mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 5 750 € H.T.

dont passage caméra : 1615 € H.T.

suivi réalisation piézomètres : 1 650 € H.T.

suivi réalisation essais de pompage : 2 450 € H.T.

2 - Réalisation de deux piézomètres (devis Luro forage) pour un montant de 7 552 € H.T.

3 - Suivi électromécanique (devis SOPEI) pour un montant de 400 € H.T.

4 - Réalisation nettoyage du puits (air lift) (devis Luro Forage) pour un montant de 2 240 € HT

Soit un total de 15 942 € H.T.

Au montant total des prestations, il faut rajouter une somme de 10 % pour imprévus et divers.

On devrait arriver à 17 600 €.

Le montant des travaux a été estimé à 17 600.00 € HT et le plan de financement a été arrêté comme suit :

Partenaires	Taux	Montant HT
CD04	30%	5 280.00 €
Agence de l'eau	30%	5 280.00 €
Autofinancement	40 %	7 040.00 €
Total	100 %	17 600.00 €

Le Maire demande à l'assemblée :

- **d'arrêter** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **de l'autoriser à solliciter** la subvention auprès du CD04 et de l'Agence de l'Eau,
- **d'autoriser** le Département à percevoir pour le compte de la commune l'aide de l'Agence de l'Eau et à la lui reverser,
- **de demander** une dérogation au CD04 et à l'agence de l'eau pour commencer les travaux avant la décision d'attribution de la subvention
- **de l'autoriser** à effectuer toutes opérations à cet égard,
- **de l'autoriser** à réaliser les travaux après obtention des dérogations d'attribution de subventions sus visées.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

Informations Diverses :

➤ Rentrée scolaire :

Un article est paru dans le Dauphiné (envoyé à chaque conseiller) et dans le Sisteron Journal précisant notamment les effectifs.

Cette année en concertation avec la Directrice de l'Ecole, un dictionnaire CP/CE a été offert aux élèves de CP par la commune.

Le Maire a sollicité la Directrice pour organiser une réunion de présentation Elus/Enseignant. A ce jour pas de réponse.

➤ Visite du Préfet :

Le Maire informe l'assemblée que le nouveau Préfet, Monsieur Olivier JACOB, effectuera une visite cantonale le 27 septembre, avec notamment le planning suivant l'après-midi :

14 h 30 : visite ets Samuel

16 H : visite du Château

18 H 00 : Mairie Sisteron

Si des élus souhaitent venir lors de la visite du Château, ils sont les bienvenus.

L'ordre du jour et les informations diverses étant épuisés, la séance est close à 19h55.